

## Signature de l'Accord Cadre du PRITH 2018-2021

### Intervention de M Apprédérise

04 juillet 2018

(...)

Tout d'abord, je tenais à vous remercier d'être venus nombreux participer à cette **signature de l'accord cadre du Plan Régional d'insertion des travailleurs handicapés en Bretagne**.

Cet événement formalise les partenariats engagés depuis plusieurs années sur le sujet et traduit la volonté partagée de rendre aux personnes handicapées le marché du travail plus accessible et plus sécurisé.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés représentent 10% de la demande d'emploi régionale.

Ils étaient plus de 27 000 inscrits à Pôle emploi à fin décembre 2017 (catégories A, B ; C), un chiffre en hausse constante depuis plusieurs années.

Ils ont des caractéristiques plus défavorables sur le marché de l'emploi que l'ensemble des demandeurs :

- Ils sont en moyenne plus âgés: 45% ont 50 ans et plus contre 24% pour l'ensemble des inscrits à Pôle emploi
- Ils sont moins diplômés et qualifiés : 16% ont un niveau inférieur à V, 35% ont un faible niveau de qualification
- Ils ont des durées de chômage plus élevées : 11 points de plus à un an de chômage, 10 points de plus à 2 ans, 8 points de plus à 3 ans.

Du côté de l'emploi, si les embauches dans les entreprises assujetties à l'obligation progressent, il reste encore des marges de progrès en matière de taux d'emploi – en particulier dans le secteur privé.

Et à en croire les données relatives aux licenciements pour inaptitude – près de 3 600 pour la région en 2017, il y a également des efforts à produire en matière de maintien dans l'emploi.

Il y a certes de nombreux points de satisfaction, comme la proportion de travailleurs handicapés dans les entrées en formation, 11,5%, ou dans les contrats aidés, 24% dans les CUI-CAE, près de 20% pour les CIE.

Mais ces différentes données nous rappellent malgré tout que la prise en compte des travailleurs handicapés dans les politiques publiques doit être une préoccupation constante – d'autant plus que leur situation appelle souvent des efforts conjugués.

L'accord cadre que nous allons signer aujourd'hui traduit l'engagement que nous prenons ensemble de rechercher des solutions nouvelles, de mutualiser nos moyens, et ainsi de faire progresser l'emploi des personnes handicapées.